

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD451

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 62, substituer au mot :

« pipelines »,

les mots :

« canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.